

Les premiers travaux du Tram 13 express ont commencé !

Ce lundi 6 février, les travaux préparatoires du Tram 13 express ont commencé.

Ces premiers travaux ont lieu dans les villes de Versailles, Saint-Cyr-l'École et Saint-Germain-en-Laye.

Un projet indispensable pour lutter contre la pollution et les embouteillages

Le Tram 13 express desservira 7 communes des Yvelines. Il renforcera le réseau de transports en commun du département en reliant directement les bassins de vie et d'emploi du secteur, pour faciliter la mobilité des habitants et salariés du département. Cette nouvelle ligne bénéficiera chaque jour à 21.000 voyageurs et à 40.000 voyageurs une fois prolongé à Poissy et Achères.

L'interconnexion avec le RER A à Saint-Germain-en-Laye est essentielle pour proposer une offre de transport performante et connectée avec le réseau existant. C'est d'ailleurs dans le tronçon final à l'arrivée à Saint-Germain RER qu'est prévue la charge maximale de fréquentation du tramway.

Le Tram 13 express permettra de diminuer le trafic routier entre le nord et le sud du département des Yvelines en offrant une alternative à la voiture efficace, rapide et confortable.

Un chantier soucieux de son environnement

Le chantier du Tram 13 express est mené dans une démarche de respect du patrimoine historique et naturel. L'organisation des travaux a été définie en concertation avec différents interlocuteurs afin de préserver les sites classés situés sur le tracé de la ligne et de limiter au maximum les impacts sur les milieux forestiers :

- les collectivités,
- les gestionnaires des Châteaux de Saint-Germain-en-Laye et de Versailles,
- l'Office national des Forêts,
- l'ensemble des services de l'Etat en charge du patrimoine, des forêts et de l'environnement : Architecte des Bâtiments de France, Direction régionale et interdépartementale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, etc.

Les 9 maires concernés par le tracé entre Saint-Cyr-l'École et Saint-Germain-en-Laye ont rappelé collectivement et solennellement au préfet de région le 10 novembre 2016 leur plein soutien au projet de tram-train et exigent le respect absolu du calendrier d'une opération promise depuis plus de 15 ans (maires de Saint-Germain-en-Laye, Mareil-Marly, Fourqueux, l'Etang-la-Ville, Saint-Nom-la-Bretèche, Noisy-le-Roi, Bailly, Saint-Cyr-l'École, Versailles).

Un projet conforme à la réglementation

Le STIF a obtenu toutes les autorisations nécessaires au démarrage des travaux :

- Déclaration d'utilité publique avec avis favorable du commissaire enquêteur

- Autorisation de défrichement délivrée par la préfecture avec un haut niveau de remplacement : 4m² plantés pour 1m² coupé
- Avis unanimement favorable de la Commission Nationale des Monuments Historiques

Un projet respectueux d'un patrimoine exceptionnel

- la ligne de tramway n'est pas ou très peu visible depuis les châteaux de Saint-Germain et de Versailles. La perspective depuis et vers le château de Saint-Germain est préservée ;
- les alignements d'arbre ne sont pas modifiés dans le périmètre des 500 mètres à proximité du Château et sont intégralement recréés au-delà ;
- un très haut niveau d'intégration paysagère a été respecté avec des aménagements paysagers soignés de la plateforme de tramway et des stations aux abords du château : végétalisation de la plateforme, matériaux de grande qualité pour la station, création de buttes plantées sur le site de l'atelier de stationnement et de maintenance...

Un projet 400% écologique

La surface de forêt utilisée par le projet est compensée au moins 4 fois grâce à des plantations d'arbres et des travaux d'amélioration de la forêt. Ce volume de compensation a été arrêté par l'Etat en accord avec le SDTIF. C'est un taux particulièrement élevé pour l'Ile-de-France.

Les coupes d'arbres réalisées à Saint-Germain-en-Laye seront compensées au plus près dans la forêt de Saint-Germain. Le STIF a proposé à l'État plusieurs sites, parmi lesquels la plaine de la Jonction, qui permettrait de recréer un lien entre la forêt de Saint-Germain et la forêt de Marly. Des arbres seront également replantés le long de la plate-forme du tramway.

À Saint-Cyr-l'École et Versailles, les coupes d'arbres seront compensées en partie sur site, à hauteur d'au moins un hectare, et sur un autre, dont la localisation n'est pas encore arrêtée. En effet, plusieurs pistes font l'objet d'études approfondies dont des plantations sur le plateau de Satory, à proximité de la gare de Saint-Cyr RER.

Contacts presse STIF :

Sébastien Mabile : 01 47 53 28 42 – sebastien.mabile@stif.info

Hélène Duguet : 01 82 53 80 90 – helene.duguet@stif.info

Le déroulement des premiers travaux

A Saint-Germain-en-Laye et le long de la "virgule" de Saint-Cyr, les opérations sont organisées en 4 étapes

Le projet a avant tout cherché à limiter tant que possible la coupe des arbres. Lorsqu'elle est inévitable pour implanter le tramway, les opérations se déroulent en 4 étapes :

1. Avant le démarrage des travaux, un écologue se rend sur les sites concernés pour identifier les secteurs à enjeux écologiques ;
2. Les bases travaux sont installées pendant que les secteurs concernés par le chantier sont délimités et sécurisés ;
3. Les arbres sont coupés avec des tronçonneuses ou à l'aide d'engins de chantier lorsque les arbres sont inaccessibles. Les branches sont ensuite broyées et les troncs sont coupés et stockés avant d'être évacués par camions.
4. Les travaux se poursuivent par la déviation des réseaux souterrains (gaz, électricité, eau...) pour que les opérations de terrassement puissent commencer ensuite.



Cartographies des travaux sur les villes de Saint-Cyr-l'École et de Saint-Germain-en-Laye.

A Versailles, sur le site des Matelots, la préparation du terrain pour le futur site de stationnement et de maintenance des rames débute :

1. Les bâtiments existants sont désamiantés puis détruits
2. Le terrain est déblayé : retrait des anciennes voies ferrées, des souches, etc.
3. Les opérations de terrassement et d'assainissement débutent

Les grandes étapes du projet

